

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2013

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**,
Messieurs MOREAU Daniel, GAUTHERON Daniel, MORESTIN Christian, LANDRY Daniel, BONNIN Patrick,
Maire Adjoints.

Mesdames BENOIT Jeanine, BONNY Florence, RANCILLON Eliane, et Messieurs DERAMEZ Pascal, LECORNUE Gilles, **Conseillers Municipaux**.

EGALEMENT PRESENTE : Mme DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**

La réunion du Conseil Municipal débute à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur RODRIGUEZ Dominique.

Monsieur le Maire invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2013 et à l'approuver.

Après accord à l'unanimité, Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour relatif aux indemnités du receveur municipal.

1. INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Dominique RODRIGUEZ rappelle le départ de Madame Patricia NIGAGLIONI, comptable du Trésor de Tournan-en-Brie, le 31 mars 2013. Son remplacement a été assuré dans un premier temps par Monsieur Jean-Claude DORIER, jusqu'au 30 juin 2013, puis par Monsieur Jean-Paul GOUMENT jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire propose l'attribution de l'indemnité de conseil à un taux de 100 % pour ces deux trésoriers, proportionnellement au temps d'occupation du poste.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil à 100 % à :

- *Monsieur Jean-Claude DORIER, pour la période allant du 01/04/2013 au 30/06/2013, soit 140,76 euros,*
- *Monsieur Jean-Paul GOUMENT, pour la période allant du 01/07/2013 au 31/12/2013, soit 281,51 euros.*

2. AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Daniel GAUTHERON présente à l'assemblée le projet d'avenant, d'un montant de 1 516 euros H.T. pour l'entreprise I.T.G. ayant le lot « cloisons/isolations ».

Cet avenant, ajouté aux précédents, porterait le montant global du marché à 842 538,72 euros H.T.

LOTS	ENTREPRISE	MARCHE INITIAL HT	MONTANT HT AVENANT n°1	MONTANT HT AVENANT n°2	% DU MARCHE INITIAL	TOTAL HT
VRD - terrassement-espaces verts	DUVAL	86 500,00	7 971,60		9,22%	94 471,60
maçonnerie-charpente-couverture-revêtement	LAPORTE	392 900,00	-5 106,00		-1,30%	387 794,00
cloisons-isolation-fx plafonds-menuiseries int	ITG	110 350,79	705,84	1 516,00	2,01%	112 572,63
électricité	ELEC CHL	53 382,00	6 184,00		11,58%	59 566,00
TOTAL SUR LOTS AVENANTS		643 132,79	9 755,44	1 516,00	1,75%	654 404,23
TOTAL SUR TOUS LES LOTS		831 267,28	9 755,44	1 516,00	1,36%	842 538,72

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 du lot « cloisons/isolations » du marché de construction de la Médiathèque, avec l'entreprise I.T.G., pour un montant de 1 516,00 euros H.T.

3. AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA MEDIATHEQUE

Après avoir rappelé l'historique du dossier, Monsieur Daniel GAUTHERON présente le projet d'avenant avec le Bureau d'études A.T.T.E.A. Cet avenant a pour objectif de recalculer les honoraires du maître d'œuvre au vu du montant final du marché de construction.

PRESTATION	ENTREPRISE	MARCHE INITIAL HT	MARCHE AVEC AVENANT n°1	MARCHE AVEC AVENANT n°2
Maîtrise d'œuvre	ATTEA	60 000,00 €	80 775,00 €	70 803,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 avec le bureau d'études A.T.T.E.A., pour un montant final d'honoraires de 70 803 euros H.T.

4. AVENANT AU MARCHE D'ELABORATION DU P.L.U.

Monsieur Patrick BONNIN rappelle à l'assemblée la procédure d'élaboration du P.L.U. et les avis défavorables émis par certains services tels que la Préfecture et le Conseil Général. Après une mise au point, le projet de P.L.U. nécessite donc un certain nombre de modifications.

Dans ce cadre, il a été négocié un projet d'avenant d'un montant de 2 400 euros H.T., avec le Bureau d'études TOPOS, pour prendre en compte des prestations complémentaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 avec le Bureau d'études TOPOS, pour un montant de 2 400 euros H.T.

5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE

Monsieur RODRIGUEZ Dominique rappelle au Conseil Municipal le projet de mutation d'un agent, aujourd'hui à l'accueil, sur un poste de la Médiathèque. Ainsi est-il nécessaire de créer un poste pour son remplacement prévu début janvier 2014.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint de 2^{ème} classe, à partir de janvier 2014.

6. MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES SUR DEUX POSTES

Suite aux demandes concomitantes de deux agents du Centre de Loisirs, et après avis favorable du C.T.P. en date du 22/11/2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de procéder, à compter du 1^{er} janvier 2014, à :

- *la baisse de 2 h 30 sur le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 20 heures,*
- *la hausse de 2 h 30 sur le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 25 heures.*

7. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet des nouveaux horaires à mettre en place pour la rentrée 2014. Il rappelle que ce projet est le fruit d'un travail effectué en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, au cours de réunions et de conseils d'écoles.

Il est précisé que les associations ont également été informées des nouveaux horaires.

Pour ce qui concerne les activités qui seront proposées pendant les temps d'activités périscolaires (T.A.P.), il est prévu de s'appuyer sur du personnel communal, des enseignants volontaires et aussi, éventuellement, sur des associations volontaires.

Après débat, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'avant-projet éducatif territorial ci-annexé.

8. TARIF D'OCCUPATION DU MARCHE

Après la mise en place progressive du marché alimentaire, pour faciliter la gestion de l'occupation de ce marché, il est proposé d'établir un tarif mensuel de 50 euros. Monsieur Dominique RODRIGUEZ rappelle qu'actuellement le tarif est de 12 euros par mercredi.

Des contrats seront passés avec les commerçants, leur permettant de résilier par lettre recommandée, un mois à l'avance.

Monsieur Christian MORESTIN pense qu'il serait souhaitable d'autoriser les commerçants à venir gratuitement afin de soutenir ce service apporté aux habitants.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ rappelle que les commerçants du marché ne sont pas les seuls à occuper le domaine public (pizzaiolo, vendeurs de matelas,...) et que dans un souci de justice, ce tarif, équivalent mais mensuel, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal fixe le tarif d'occupation du marché alimentaire installé tous les mercredis, à 50 euros par mois.

Une voix contre, Monsieur Christian MORESTIN, le reste est pour.

9. CONVENTION DE PARRAINAGE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux projets de conventions de parrainage avec les entreprises GENERIS et SOGEBE. Ces conventions ont été élaborées dans le cadre du « sponsoring » du film documentaire de la commune visant à promouvoir son territoire, sa vie associative et économique.

Les deux participations financières, d'un montant respectif de 2 000 et 5 000 euros, couvriront totalement les frais engagés pour la réalisation du film.

Monsieur le Maire précise que ce dernier ne sera présenté à la population qu'après les élections.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de parrainages ci-annexées avec les entreprises SOGEBE et GENERIS.

10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe l'assemblée de la création par deux femmes, dont une habitante de Presles, d'une association dénommée la « Tic et Tac Team ». Cette dernière a pour objectif de participer au rallye « Aïcha des Gazelles » qui doit se dérouler en mars 2014, au Maroc.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à cette association qui, en retour, viendra dans les écoles présenter son aventure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Tic et Tac Team ».

Une voix contre, Madame Eliane RANCILLON, le reste est pour.

11. DECISION MODIFICATIVE

Après présentation des besoins liés à la mise en place du paiement du Centre de Loisirs par tickets C.E.S.U., aux travaux effectués en régie pour les ateliers municipaux, aux avenants liés aux marchés de la médiathèque, et enfin, aux écritures comptables des amortissements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les décisions modificatives suivantes :

- **Budget communal – Section investissement :**

Dépenses :

▪ Chapitre 040 – Compte 28 1732 :	9 516,07 €
▪ Chapitre 23 – Compte 2313 :	40 000,00 €
▪ Chapitre 21 – Compte 2151 :	- 40 000,00 €

Recettes :

▪ Chapitre 040 – Compte 28 132 :	9 516,07 €
----------------------------------	------------

- **Budget A.L.S.H. :**

Dépenses :

▪ Chapitre 11 – Compte 627 :	30,00 €
▪ Chapitre 11 – Compte 6256 :	- 30,00 €

12. CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal est informé par Monsieur le Maire que le Conseil Général a conditionné l'octroi de ses subventions dans le domaine de l'eau, entre autres, au respect d'éco-conditions.

La commune aujourd'hui, répond à ces critères, sauf pour ce qui concerne la charte du développement durable. Cette dernière comprend :

- 4 articles généraux :
 - Intégrer les données environnementales,
 - Impliquer la population,
 - Communiquer,
 - Optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement.

- 6 articles axés sur le domaine de l'eau :
 - Préserver et améliorer les ressources en eau,
 - Assurer aux écosystèmes une bonne fonctionnalité,
 - Intégrer des SOPRE et des SOSED pour les opérations de plus de 150 KF,
 - Promouvoir des matériaux locaux et favoriser les techniques économes en énergie, des C.C.T.P. adaptés,
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle, des éclairages basses consommations, pas de phytos pour l'entretien des espaces, des volumes de déchets optimisés,
 - Des essais de réception par un organisme indépendant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13. S.Y.A.G.E. : ADHESION DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR ET MODIFICATION DES STATUTS

Vu la demande de la commune de BEAUVOIR d'adhérer au S.Y.A.G.E., et des recommandations de la Préfecture de Seine-et-Marne de préciser les statuts,

Considérant la délibération du S.Y.A.G.E., en date du 16/10/2013, approuvant l'adhésion de la commune de BEAUVOIR et la modification correspondante des statuts du S.Y.A.G.E.,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à son tour :

- *l'adhésion de la commune de BEAUVOIR au S.Y.A.G.E.,*
- *et les modifications de statuts suivantes :*
 - *« pourront adhérer à la compétence Mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Yerres, l'ensemble des collectivités situées pour tout ou partie dans le périmètre du S.A.G.E... (art. 2.1),*
 - *ne seront pris en compte, dans le calcul de la contribution Mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Yerres due par les groupements de collectivités territoriales, que les habitants des communes situées dans le périmètre du S.A.G.E. de l'Yerres qui ont transféré audit groupement une des compétences visées à l'article 2 des statuts (art. 6.3) ».*

14. RAPPORT DU S.Y.A.G.E.

Monsieur Christian MORESTIN présente en détail au Conseil Municipal le rapport annuel du S.Y.A.G.E.

15. QUESTIONS DIVERSES

- a. Changement d'horaires d'ouverture de la Mairie : Monsieur Christian MORESTIN exprime son mécontentement de ne pas avoir été informé de ces changements. Monsieur Dominique RODRIGUEZ l'informe que la décision, évoquée à plusieurs reprises, a été prise collégalement, et de plus n'est pas de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur Christian MORESTIN évoque également une information qui lui aurait été transmise concernant son interdiction de célébrer des mariages. Monsieur Dominique RODRIGUEZ dénie tout ordre donné dans ce sens et précise que bien souvent les mariés demandent expressément une célébration par le maire. Toute demande exprimée par un couple de se voir marié par Monsieur Christian MORESTIN ne se verra opposé de refus.

- b. S.M.A.B. : Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe l'assemblée de l'inauguration, le 30/11/2013, de la plateforme de compostage de boues, sise sur le site de la station d'épuration.

- c. Médiathèque : Il est rappelé que l'inauguration aura lieu en fin de matinée, le 07/12/2013, et qu'elle sera suivie par des portes ouvertes l'après-midi, de 14 heures à 18 heures. Enfin, l'ouverture au public se fera le 11/12/2013.
- d. Chemin piétonnier/piste cyclable RD 32 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de l'étude de ce dossier et de la probable prise en charge financière à hauteur de 75 % par le Conseil Général et le Conseil Régional.
- e. S.M.A.V.O.M. : Madame Eliane RANCILLON informe l'assemblée du démarrage des travaux au collège J-B. Vermay à Tournan-en-Brie, et au gymnase attenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

EMARGEMENT DES PERSONNES PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2013

BENOIT Jeanine

BONNIN Patrick

BONNY Florence

DERAMEZ Pascal

GAUTHERON Daniel

LANDRY Daniel

LECORNUÉ Gilles

MOREAU Daniel

MORESTIN Christian

RANCILLON Eliane

RODRIGUEZ Dominique